



**Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature**  
**DDT du Cher**

**Service Environnement-Risques**

6, place de la Pyrotechnie  
 18019 Bourges Cedex  
 Tél : 02.34.34.62.40  
 E-mail : ddt-ser-brema@cher.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU CHER

direction départementale  
 des Territoires

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : ...../...../.....

N° Plan d'eau : .....

**DOSSIER DE DÉCLARATION SIMPLIFIÉE**

**VIDANGE DE PLAN D'EAU**

*Ce formulaire, accompagné des pièces justificatives, est à retourner directement :*

- par courriel: [ddt-ser-brema@cher.gouv.fr](mailto:ddt-ser-brema@cher.gouv.fr)

- par courrier : 6 place de la Pyrotechnie, CS 20001, 18019 BOURGES Cedex

❶ Les informations demandées dans le présent document concernant votre opération doivent être renseignées avec précision et exactitude. Il peut être fait opposition à la déclaration ou des prescriptions particulières peuvent être établies.

Les vidanges périodiques (de moins de 3 ans) en vue de la récolte des poissons, d'étangs de production piscicole, régulièrement créés font l'objet d'une **déclaration unique**. Les vidanges suivantes seront reconnues déclarées de fait. Le déclarant doit par ailleurs respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 09 juin 2021 modifié fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de vidange.

**I. DEMANDEUR**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

Pour les entreprises : N°SIREN : ..... N°SIRET : .....

Vous êtes :

Propriétaire       Exploitant       Gestionnaire       Autre : .....

**II. SITUATION ET DESCRIPTION DU PLAN D'EAU**

**1. SITUATION :**

Adresse : ..... Lieu-dit : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Références cadastrales (Réf section et n°) : .....

Nom (éventuel) du plan d'eau : .....

Numéro administratif du plan d'eau : E18.....

⇒ Joindre obligatoirement une carte de localisation du plan d'eau et du cours d'eau exutoire sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000.

## 2. DESCRIPTION :

Date de création : .....

Type d'autorisation :  r c piss  de d claration  arr t  pr fectoral  
 accus  de r ception de d claration d'ant riorit   autre : .....

Date de l'autorisation : .....

Surface maximale en eau : .....ha.....a

Mode d'alimentation du plan d'eau :

barrage de cours d'eau  prise d'eau sur cours d'eau  ruissellement  source  
 foss  / drainage  remont e de nappe  forage : n .....

Si le plan d'eau est aliment  par un cours d'eau :

Nom du cours d'eau :

.....

Cat gorie piscicole:  1 re cat gorie  2 me cat gorie

Information accessible sur le site : <https://federationpeche18.fr/pecher-dans-le-cher/les-cours-deau/>

## III. CARACT RISTIQUES DE LA VIDANGE

P riode souhait e de la vidange : .....

Dur e pr visionnelle (en jour) : .....

D bit de vidange estim  : .....

**! Attention : dans les eaux de 1 re cat gorie piscicole, la vidange est interdite entre le 1 r novembre et le 31 mars.**

(sauf conditions particuli res d finies par l'arr t  du 9 juin 2021)

Pr cisions sur l'objet de la vidange (ex : p che, travaux\*, curage\*,...) :

.....  
.....  
.....

(\* op rations qui selon leur nature peuvent  tre soumises   d claration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau en application de l'article R 214-1 du code de l'environnement

**En cas de curage des boues du plan d'eau, pr ciser les informations suivantes :**

Estimation du volume de boues   curer : .....

Usage ou destination finale des boues : .....

Est-il pr vu un stockage (temporaire ou non) des boues ?  OUI  NON

Si oui, pr ciser la localisation des aires de stockage sur un sch ma ou un plan.

Ann e de la derni re vidange : .....

P riode de remplissage pr vue : du ..... au .....

**! Attention : le remplissage du plan d'eau   partir d'eaux d'un cours d'eau est interdit du 15 juin au 30 septembre. Vous veillerez  galement   ce qu'aucune mesure de restriction des usages de l'eau ne soit en vigueur (voir votre mairie, le site internet d partemental de l' tat <http://www.cher.gouv.fr>, le site [vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr)).**

Type du dispositif de vidange:

Moine  Pilon  Vanne  Autre (  pr ciser): .....

** ** Afin de limiter les impacts en termes de qualit  et de temp ratures des eaux restitu es au milieu naturel lors de la vidange, il est recommand  d'installer un ouvrage de type moine.

Le rejet s'effectue en direct dans :

- Un fossé
- Un plan d'eau aval (préciser le nom) .....
- Un cours d'eau (préciser le nom) .....

Distance approximative entre le point de rejet et le premier cours d'eau exutoire : .....m

**IV. INCIDENCES**

Mesures prises pour la protection de la qualité des eaux :

- Filtre à gravier
- Filtre à paille
- Autre ( à préciser) : .....
- .....
- .....

Description de la pêcherie ou autre système bloquant les poissons :

.....

⇒ Joindre un schéma de la pêcherie et des systèmes de filtres

**i** Un système bloquant les poissons est obligatoire pour récupérer l'ensemble des poissons

Indiquez les incidences du projet sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux :

.....

Précisez les mesures correctrices que vous comptez mettre en œuvre pour pallier les inconvénients environnementaux de votre projet :

.....

Pour les plans d'eau alimentés par un cours d'eau :

**i** Lors du remplissage, le débit réservé (débit minimal à maintenir dans le cours d'eau) doit être assuré en laissant un écoulement aval. Ce dernier ne peut être inférieur au 1/10<sup>ème</sup> du module du cours d'eau.

Description du dispositif et moyens de contrôle mis en place lors du remplissage pour garantir le débit réservé :

.....

**V. INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000**

*Où trouver des informations sur Natura 2000 ?*

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre -Val de Loire :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/>

Sites Natura 2000 présents dans le Cher :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/sites-natura-2000-presents-dans-le-cher-r814.html>

Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :

[http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature\\_region2.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map)

**Localisation :**

Le plan d'eau est situé à l'intérieur du (des) site(s) Natura 2000 suivant(s) :

.....

La vidange et les éventuels travaux réalisés suite à la vidange sont susceptibles d'affecter le (les) site(s) Natura 2000 suivant(s) à proximité du plan d'eau (exemple : site(s) traversé(s) par le cours d'eau exutoire de la vidange) :

.....  
.....  
.....  
.....

### Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?**

NON. Justification :

.....  
.....  
.....

OUI. Justification :

.....  
.....  
.....

## VI. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Informations disponibles sur le site: <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/listeZnieff>

Le plan d'eau est-il situé sur un site répertorié en ZNIEFF ? :

OUI             NON

La vidange et les éventuels travaux réalisés suite à la vidange sont-ils susceptibles d'affecter une espèce protégée :

.....  
.....  
.....

## VII. MOYENS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

Je certifie que :

les eaux rejetées dans le cours d'eau durant la vidange, ne dépasseront pas les valeurs suivantes en moyenne sur deux heures :

- matières en suspension (MES) : 1 gramme par litre,
- ammonium (NH4) : 2 milligrammes par litre,
- la teneur en oxygène dissous (O2) ne devra pas être inférieure à 3 milligrammes par litre.

la qualité des eaux rejetées sera mesurée en aval, juste avant le rejet dans le cours d'eau.

l'opération de vidange sera régulièrement surveillée de manière à garantir la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Tout incident sera immédiatement déclaré à l'administration. La vitesse de descente du plan d'eau sera limitée, voire annulée momentanément si nécessaire, pour éviter l'entraînement de sédiments à l'aval du plan d'eau.

## VIII. COMPATIBILITÉ AVEC LE SDAGE ET/OU LE SAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux / Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Les documents sont consultables à l'adresse suivante : <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Votre projet est-il compatible avec le SDAGE Loire Bretagne :  oui             non (si votre projet n'est pas compatible avec le SDAGE, il conviendra de le modifier)

Votre projet est-il situé sur le territoire d'un SAGE approuvé :

oui             non            Si oui, lequel : .....

Si votre projet est situé sur le territoire d'un SAGE approuvé, est-il compatible :  oui  non (si votre projet n'est pas compatible avec le SAGE, il conviendra de le modifier)

## **IX. ACTIVITÉ PISCICOLE**

Préciser la destination du poisson lors de la vidange :

- Maintien dans le plan d'eau, sans capture
- Retour dans le même plan d'eau
- Consommation personnelle

Si :

- Ré-empoissonnement d'autres plans d'eau
- Commercialisation du poisson
- Récupération par un pisciculteur

Nom et adresse du pisciculteur : .....

N° d'agrément pisciculture : .....

Autre (à préciser) : .....

Mode de capture du poisson (toutes les précautions devront être prises pour permettre la capture du poisson sans le blesser) :

.....

**i** Pour les plans d'eau en eau libre, une autorisation exceptionnelle de pêche doit être demandée en remplissant l'annexe 1 (page 6 à 8)

## **X. ENGAGEMENT**

**Le service chargé de la police de l'eau (service environnement et risques de la DDT) sera informé au moins quinze jours à l'avance de la date du début de la vidange et du début de la remise en eau.**

**Je m'engage à respecter l'arrêté du 9 juin 2021 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux plans d'eau, y compris en ce qui concerne les modalités de vidange, relevant de la rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement.**

Fait à ....., le .....

Nom et prénom :

Signature :

### **Pièces à joindre impérativement au dossier :**

- l'autorisation écrite du ou des propriétaires des parcelles du projet (si différent du pétitionnaire)
- un plan de situation à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> (ou 1/10000<sup>ème</sup>) précisant le lieu d'implantation du plan d'eau, cours d'eau, forages, zones humides et sources les plus proches avec leur distance au plan d'eau
- un plan parcellaire au 1/1000<sup>ème</sup> précisant les caractéristiques géométriques du plan d'eau, les points de rejets, les ouvrages de prélèvement et de vidange, la pêcherie...

### **Renseignements utiles aux adresses suivantes :**

Aspect réglementaire :

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Site internet départemental de l'Etat :

<http://www.cher.gouv.fr/>

Cartographie des cours d'eau :

[http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)

SDAGE et SAGE :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>



**Mission Inter-Services de l'Eau et de la  
Nature  
DDT du Cher  
Service Environnement-Risques**

6, place de la Pyrotechnie  
18019 Bourges Cedex  
Tél : 02.34.34.62.40  
Télécopie : 02.34.34.63.04  
E-mail : ddt-ser-bpma@cher.gouv.fr



Cadre réservé à l'administration

Date de réception : ...../...../.....

**DEMANDE D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE POUR EFFECTUER UNE PÊCHE**

**Article L 436-9 du code de l'environnement**

**! Attention :** Si votre plan d'eau est connecté à un cours d'eau, canal, ruisseau et que le poisson peut passer naturellement du réseau hydrographique au plan d'eau, vous devez impérativement remplir les champs de cette rubrique.

La cartographie des cours d'eau est disponible à l'adresse suivante :

[http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)

⇒ Les plans d'eau dans lesquels le poisson peut passer naturellement du réseau hydrographique au plan d'eau ont un statut d'eau libre, le poisson est alors considéré « res nullius », il n'appartient pas au propriétaire du plan d'eau et ne peut pas être vendu. L'ensemble de la réglementation relative à la pêche s'applique, à savoir : les personnes désirant pêcher dans le plan d'eau doivent être membres d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (elles doivent être titulaires d'une carte de pêche) et doivent respecter la réglementation relative à la pêche (période d'ouverture, heures légales, nombre de captures autorisées, taille minimale de capture, modes de pêche prohibés, ...) au même titre que s'ils pêchaient dans un cours d'eau.

⇒ Une autorisation exceptionnelle peut cependant être accordée dans le cadre de la vidange pour pêcher le poisson.

**I. DEMANDEUR**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Email : .....

**II. LIEU DE L'OPERATION**

Adresse : ..... Lieu-dit : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Références cadastrales (Réf section et n°) : .....

Nom (éventuel) du plan d'eau : .....

**III. TYPE DE PECHE**

- Pêche de sauvegarde (sauvetage du poisson lié à l'abaissement du plan d'eau)
- Pêche d'inventaire (dénombrement du poisson ou élimination d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques)

Justification de l'opération :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date prévue de la pêche :

.....

**IV. MATÉRIEL UTILISÉ POUR LA CAPTURE OU LE TRANSPORT DES POISSONS**

(toutes les précautions devront être prises pour permettre la capture du poisson sans le blesser)

- Épuisette
- Filet (senne uniquement)
- Matériel de pêche électriques
- Autre (à préciser) .....

**V. PERSONNE RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION MATÉRIELLE**

NOM : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Compétences\* : .....

.....  
.....

(\* La personne responsable de l'exécution matérielle doit justifier de compétences scientifiques et techniques : diplôme, expérience...

**VI. PERSONNES PARTICIPANT A L'EXÉCUTION MATÉRIELLE**

Nom, Prénom	Compétences

## VII. ESPÈCES, QUANTITÉ ET DESTINATION DU POISSON

Espèces susceptibles d'être capturées	Quantité estimée	Destination

Moyen de conservation du poisson :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

⇒ A l'issue de la pêche, le bénéficiaire adressera dans le délai de **1 mois maximum** un compte-rendu de l'opération réalisée en indiquant les poissons capturés (espèces, quantités) et leurs destinations à :

Direction départementale des Territoires du Cher SER/ BREMA 6, place de la Pyrotechnie 18019 BOURGES Cedex Mél : <a href="mailto:ddt-ser-brema@cher.gouv.fr">ddt-ser-brema@cher.gouv.fr</a>	Service départemental de l'OFB 6, place de la Pyrotechnie 18019 BOURGES Cedex Mél : <a href="mailto:sd18@ofb.gouv.fr">sd18@ofb.gouv.fr</a>
---	---

### Dispositions réglementaires

⇒ Les dispositions nécessaires devront être prises pour éviter toute introduction d'espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques dans le ruisseau situé à l'aval. Les animaux vivants appartenant à des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques doivent être détruits. Il s'agit des poissons-chat, perches soleil, écrevisses et grenouilles dites « exotiques ».

⇒ Les dispositions nécessaires devront être prises pour éviter toute introduction d'espèces qui ne sont pas présentes dans les eaux classées en première catégorie. Il s'agit des espèces suivantes : brochet, perche, sandre et black-bass.

⇒ L'introduction dans les eaux douces, pour repoissonner ou aleviner, de poissons qui ne proviennent pas d'établissements de pisciculture ou d'aquaculture agréés est interdite.

-----  
Je certifie l'exactitude des éléments déclarés dans le présent document et je m'engage à respecter les dispositions réglementaires relatives à la pratique de la pêche.

Fait à ....., le .....

Nom et prénom :

Signature :